

**Ville de Cosne-Cours-sur-Loire**  
**Conseil municipal du 30 septembre 2013**

**Présents**

DERBIER Alain, BOUFFARD Patrick, BOUJLILAT Hicham, BEZOU Sylviane, LABERTHE François, LEROY Martine, JAILLET Pascal, COULON Mireille, GARNIER Thierry, CHARTIER William, ROUSSEL Annie, PERREAU Christian, de SAINTE CROIX Andrée, COQUET Christine, PASSAS Joël, DEMAY Thierry, ACAR Hidayet, KEREKDJIAN Yvette, VIRLOGEUX Laurence (arrivée à 20h08), ROUSSEAU François, NEVERT Chantal, MOLINA Isabelle, HENRY Micheline, DELAS Christian, VENEAU Michel, REBOULLEAU Sylvie, BLOIN Denis.

**Absents**

ROBERT André	Pouvoir à M. DERBIER
VIRLOGEUX Laurence	Pouvoir à Mme BEZOU
PETOUILLAT Nathalie	Pouvoir à Mme COULON
DAGUES Sophie	Pouvoir à Mme LEROY
KASSAM Stéphane	Pouvoir à M. DELAS
WICKERS Franck	Pouvoir à M. VENEAU

**Absents**

PONCHON Philippe

Cosne-Cours-sur-Loire, le 30 septembre 2013

## CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Lundi 30 septembre 2013 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

## ORDRE DU JOUR

### **A) AFFAIRES FINANCIERES**

1. Décision Modificative n°1.
2. Subvention classe transplantée Amicale Ecole Primaire Franc Nohain - sortie à Montsauche les Settons.
3. Dotation Cantonale d'Equipeement Cantons Nord et Sud - Affectation 2013.
4. Modification des tarifs facturés aux industriels forains.
5. Tarifs des salles municipales.
6. Fonds-Façades - Attribution d'une subvention d'équipement.

### **B) AGENDA 21**

7. Attribution d'aides en faveur du développement durable.
8. Convention pour l'admission, le contrôle et le traitement des sous produits d'assainissement.

### **C) RENOVATION URBAINE**

9. Rénovation du Gymnase George Sand – demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.
10. Réhabilitation de l'ancienne école Pierre et Marie Curie – demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.
11. Réaménagement du Parc Schweitzer – demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.
12. Réaménagement du Parc Schweitzer – demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne.

#### **D) AFFAIRES CULTURELLES**

13. Convention SNSI / Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour le Jazz-Club des Palais.
14. Convention D'Jazz / Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour le Jazz-Club des Palais.
15. Convention Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Garde républicaine.

#### **E) AFFAIRES TECHNIQUES**

16. Convention pour la mise en place d'un poteau incendie – lieu-dit « les moyes ».
17. Convention de servitude entre le SIEEEN et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire : dissimulation du réseau électrique BT section AL 63 – Rue Caumeau
18. SIAEP – rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable – année 2012.
19. Parc des sports Raphael Giroux : dénomination terrain football.
20. Dénomination Rue des Sables.
21. Avenue du 85ème de ligne – dénomination du nouveau Giratoire.
22. Dénomination Parking rue de l'Est.

#### **F) AFFAIRES JURIDIQUES**

23. Acquisition de la parcelle cadastrée AD n° 105 contigüe à l'école de Cours.
24. Désaffectation et aliénation du Chemin rural de la Croix Janvier.
25. Désaffectation et aliénation du Chemin rural des Gâtines.
26. Convention d'échange de projecteurs avec la société HORIZONS.
27. Convention de transport de personnes âgées et/ou à mobilité réduite

#### **G) PERSONNEL**

28. Modification du temps de travail de deux emplois à temps non complet.
29. Modification du tableau des effectifs.

#### **QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur la souscription publique au bénéfice de la restauration de l'orgue Saint Jacques.

**Alain DHERBIER**  
**Maire de Cosne-Cours-sur-Loire**



**Ville de Cosne-Cours-sur-Loire**  
**Conseil municipal du 30 septembre 2013**

**Alain Dherbier**

M. Wickers est absent et a donné pouvoir à Michel Veneau. Stéphane Kassam a donné pouvoir à Christian Delas. Sophie Dagues a donné pouvoir à Martine Leroy. Nathalie Pétauillat a donné pouvoir à Mireille Coulon. Laurence Virlogeux, qui viendra peut-être nous rejoindre, a donné pouvoir à sa maman Sylviane Bezou. André Robert a donné pouvoir à Alain Dherbier.

Nathalie étant absente, le secrétaire de séance sera Hicham Boujlilat.

Avez-vous des remarques à faire sur le compte rendu de la séance du 15 juillet ?

**Annie Roussel**

Je suis marquée absente et j'étais présente.

**Alain Dherbier**

Exact. J'avais dit que tu viendrais nous rejoindre un peu plus tard.

**Annie Roussel**

Je suis arrivée 5 minutes après.

**Alain Dherbier**

Tout à fait.

Pas d'autres remarques ? On considère qu'il est adopté.

Vous avez vu le rapport remis à tous les conseillers. Avez-vous des questions ?

**Denis Bloin**

Pour la maîtrise d'œuvre pour la requalification du bâtiment de l'ancien Palais de justice. Quels sont les contours de ce qui est confié à ce groupement de personnes ? Est-ce que c'est pour la définition de ce qui sera fait ou pour la maîtrise d'œuvre de tout le chantier ?

**Alain Dherbier**

La définition de ce qui sera fait et le suivi.

Mes chers collègues,

Nous allons examiner ce soir une trentaine de points concernant l'activité et le fonctionnement de notre collectivité. Avant d'aborder l'ordre du jour de notre conseil, je souhaite faire un bilan de l'action menée par la municipalité pendant cet été, riche en animations, et vous donner quelques éléments concernant l'activité développée par les services depuis la rentrée.

En ce qui concerne l'action de la municipalité, nous avons clôturé nos animations estivales à la fin du mois d'août en célébrant avec succès le 200<sup>e</sup> concert de Garçon la note ! D'une manière générale, notre ville n'a cessé d'être au cœur de l'actualité locale pendant l'été, mettant en lumière le dynamisme et la qualité de nos animations. Trois chiffres illustrent mes propos. 12 510 spectateurs pour Garçon la note ! Le succès de ce programme ne se dément pas, il se confirme. 2 850 spectateurs pour le concert-événement Les années 80. C'est un record de fréquentation pour un concert organisé à Cosne. 3 900 danseurs pour la guinguette Sévigné, les amateurs de danse ont été nombreux encore cette année, plus nombreux que l'an passé, et sans doute moins que l'année prochaine. Pascal Jaillet, comme il en a l'habitude, vous présentera le détail du bilan de cette saison culturelle en fin de conseil afin que vous puissiez prendre la mesure de notre action et apprécier le travail et l'énergie que cela a demandés. Je sais aussi, pour avoir participé personnellement à de très nombreuses activités au milieu des Cosnoises et des Cosnois, l'impact tout à fait positif que ces animations ont eu sur eux. Elles contribuent certes à améliorer l'image et l'attractivité de notre ville, et par là même à son développement économique. Elle offre aussi beaucoup de plaisir à nos concitoyens, tout particulièrement à ceux qui, crise oblige, n'ont hélas pas pu s'offrir de vacances cette année, ou des vacances pas aussi longues que les années précédentes.

Cette année, nous avons également eu un nouveau challenge à remporter avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Décidée par le ministre de l'Education nationale, la mise en œuvre de cette réforme revient en effet aux communes. Ce travail a accru sensiblement l'activité municipale. Il a nécessité beaucoup d'énergie et de temps, en plus de la préparation de la rentrée des classes. Pourquoi avons-nous décidé un démarrage dès 2013 ? Je crois utile de vous en rappeler les principales raisons, au nombre de trois. La raison première est l'intérêt des élèves. Cette question des rythmes scolaires fait débat depuis des années. Le passage aux 4 jours avait été une erreur. Le retour à 4 jours et demi était conseillé par la grande majorité des chronobiologistes. Que nous disaient-ils ? Les enfants doivent avoir moins d'heures de travail face au maître chaque jour, tout en passant autant de temps à l'école. Différentes activités doivent leur être proposés pour favoriser l'évasion de l'esprit. C'est précisément ce que nous avons mis en œuvre à Cosne-Cours-sur-Loire, puisque deux après-midi sur quatre sont écourtées, finissant à 15 h, après quoi suivent 90 minutes de temps d'activité périscolaire. Des temps d'activité périscolaire que nous avons voulu ambitieux, diversifiés et de qualité. Vous pouvez en juger par vous-même. Nous proposons arts plastiques, dans des ateliers passionnants dont celui animé par Mme Pauline Sauveur, architecte du CAUE 58 ; atelier sur l'architecture et les différentes constructions ou celui sur le papier et la confection de livres en 3D, avec Mme Corinne Scapin de Formes et couleurs. Activités gymniques : expression corporelle, grand jeu sportif. Activités citoyennes : grand jeu collectif, enquête policière. Musique, arts du cirque, heure du conte, jeux de société, grand jeu collectif douaniers-contrebandiers, danse, jeux de rôle, zoom painting, éveil musical, chorale et initiation au basket. J'insiste sur l'accent que nous avons mis sur la diversité et la qualité de Ces prestations, toutes encadrées par des professionnels. J'insiste aussi sur l'extraordinaire activité des associations cosnoises qui ont su répondre favorablement à nos sollicitations. Nous apportons une nouvelle fois la preuve que notre commune et ses acteurs ont de la ressource, de la richesse, du dynamisme et que la municipalité sait jouer son rôle de chef d'orchestre. Les TAP fonctionnent depuis 3 semaines. Les premiers résultats sont encourageants et prouvent que ce choix correspondait à une attente des Cosnois. Nous allons continuer à mobiliser les familles et à travailler en lien

étroit avec tous les acteurs concernés, afin d'améliorer l'organisation de ces nouveaux rythmes scolaires qui, bien sûr, sont perfectibles.

La deuxième raison de notre choix, c'est la bonne gestion du budget communal. Des subventions nous seront versées pour cette première année, et aucune assurance de pérennisation dans les années ultérieures n'existe à ce jour. C'est pourquoi nous démarrons sans attendre. Cette question n'est pas neutre pour nous qui veillons depuis 2008 à gérer les deniers communaux à l'euro près, afin de proposer de nouveaux services aux Cosnois, sans augmenter les impôts locaux. Il convient de souligner à ce sujet que les temps d'activité périscolaire sont bien un nouveau service public offert aux Cosnois, un service supplémentaire et gratuit.

La troisième raison est la qualité de nos écoles publiques cosnoises. Nous avons fait de l'école la première priorité de ce mandat car nous voulons, non pas seulement gérer le présent, mais aussi préparer l'avenir de notre commune. Nous investissons donc sur nos enfants, sur la qualité de leurs conditions d'étude et sur la qualité des activités qui entourent les heures d'enseignement : garderie, cantine et désormais temps d'activité périscolaire. Ces investissements sont récompensés. Nous avons en effet enregistré l'inscription de plus de 520 élèves sur les 797 concernés, y compris les CLIS. Les 124 enfants des très petite section, petite section et moyenne section, sont encadrés par les Atsem toutes les fins d'après-midi. Pour mettre ces chiffres en perspective, je précise que nos services accueilleront les soirs, petits et grands confondus, 70 % des enfants scolarisés sur la commune et c'est à mon avis considérable.

Plus encore, les effectifs de nos écoles qui avaient subi une érosion après le pic des enfants nés du baby boom des années 2000, repartent à la hausse et nous sommes revenus cette année au seuil important des 800 élèves scolarisés dans les écoles publiques cosnoises. J'ai fait visiter au directeur académique plusieurs écoles vendredi dernier, et je n'ai pas manqué de mettre en lumière tout ce que je viens de vous dire. J'ai bon espoir d'avoir été entendu, d'autant que Monsieur Stanek n'a pas tari d'éloges sur ce qu'il voyait réalisé dans les écoles cosnoises. Je tiens bien sûr à remercier toutes les équipes de la ville qui se sont mobilisées autour de Sylviane Bezou, mon adjointe aux affaires scolaires, Pascal Jaillet, mon adjoint à La culture et à la vie associative, et Patrick Lebossé, directeur général des services, pour réaliser cette opération, et plus particulièrement le service scolaire. Un grand merci au responsable et à ses agents.

Vous avez tous lu un article dans la presse locale informant Cosnois et Coursois de la fin du sectionnement électoral. Si les choses en restent là, cela voudra dire qu'il n'y aura plus qu'une seule liste sur Cosne-Cours-sur-Loire aux élections municipales et que tous les citoyens de notre commune, du nord de Cours au sud de Villechaud, pourront désormais voter pour les mêmes élus. En un mot, ce sera la fin de l'anomalie démocratique qui a fait couler tellement d'encre ces dernières années. Nous pouvons donc nous en réjouir car c'était non pas la seule, mais la principale demande des Coursois qui se sont mobilisés ces derniers mois. Nous avons alerté le législateur sur cette anomalie que la loi de 2010 ne permettait de résoudre qu'en mettant en danger l'unité de notre commune. Nous avons semble-t-il été entendus, et je crois que nous pouvons toutes et tous saluer le travail du législateur et nous en féliciter. Je tiens néanmoins à attirer votre attention sur un point qui a échappé au journaliste, mais qui ne m'a pas échappé et qui doit nous amener à nourrir une certaine prudence.

Un sénateur de la majorité, président de la commission des lois, a déposé le 26 avril dernier une proposition de loi portant « diverses dispositions relatives aux collectivités locales ». Laquelle proposition de loi vise à compléter la loi du 17 mai 2013, celle-là même qui a supprimé le sectionnement électoral. Or, l'article 2 de cette proposition de loi rétablit le sectionnement électoral dans les communes de moins de 20 000 habitants. Nous avons donc d'un côté la loi du 17 mai 2013 qui supprime le sectionnement électoral dans les communes de moins de 20 000 habitants. Cette loi a été votée et est devenue définitive. Et nous avons de l'autre côté la proposition de loi déposée en avril qui propose entre autres de rétablir le sectionnement électoral dans les communes de moins de 20 000 habitants. Cette loi a été votée par le Sénat uniquement. Il lui reste donc un bon bout de chemin à parcourir, via la navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Mais si elle est votée par les deux chambres avant les élections, nous en reviendrons au système ancien, qui est appliqué depuis l'élection municipale de 1977. En résumé, nous pouvons certes être optimistes, mais nous devons surtout rester vigilants et prudents.

Ces précisions utiles étant données, nous allons passer maintenant à l'examen de l'ordre du jour.

## **AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **1. Décision modificative n° 1**

#### **Patrick Bouffard**

Monsieur le maire, chers collègues,

Afin de permettre la continuité de l'action municipale et le fonctionnement des services, il nous appartient aujourd'hui, et ce après 9 mois d'exercice budgétaire, de vous soumettre quelques modifications et transferts de crédit. Aussi, cette première décision modificative de l'année porte-t-elle sur deux points majeurs. Tout d'abord, des ajustements sur des opérations réelles. Il s'agit surtout dans ce cas de transfert de crédits de fonctionnement. Ainsi, nous avons inscrit au compte 60632 fournitures de petit équipement une somme globale pour financer la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, dont M. le maire vient de vous parler. Cette organisation se traduisant concrètement par des recrutements sous forme de contrats spécifiques d'animateurs, il convient donc de transférer le montant des charges de personnel sur le compte 64111 rémunérations principales. D'autre part, afin de réaliser les animations de Noël, nous devons transférer le budget prévu à cet effet sur le compte 6232 fêtes et cérémonies, le service fêtes et cérémonies assurera la mise en œuvre de l'opération. En ce qui concerne les modifications de crédit, outre les régularisations traditionnelles réalisées par la direction des finances qui concernent quelques ajustements techniques, nous vous proposons d'attribuer deux subventions exceptionnelles. Nous souhaitons être acteurs et facilitateurs de projets en soutenant toute initiative permettant la réinsertion par l'emploi. Il vous est demandé de voter une subvention exceptionnelle de 2 800 € afin de participer à la création de l'association instituant une régie de territoire qui aura pour objet de faciliter la réinsertion économique de certains demandeurs d'emploi. Nous proposons également de répondre favorablement à une sollicitation de la Fédération des petites villes de France en versant une subvention de 500 € au profit des petites villes sinistrées du sud-ouest et Midi-Pyrénées.

Pour conclure, il nous faut nous prononcer sur un transfert entre sections qui correspond à une opération d'ordre concernant les travaux réalisés en régie. Voilà résumé dans les grandes lignes l'objet de cette première résolution modificative de l'année qu'il vous est demandé de voter.

Avez-vous des questions ?

**Thierry Demay**

Concernant fêtes et cérémonies, les 20 000 € correspondent-ils à la patinoire ?

**Patrick Bouffard**

Oui, ça correspond à la patinoire.

**Thierry Demay**

J'imagine que vous avez fait l'étude sur l'achat ou la location. Finalement, vous en êtes arrivé à la décision qu'il serait plus simple de la mettre en location ?

**Patrick Bouffard**

Je pense que Pascal Jaillet vous en parlera. Effectivement, nous sommes partis sur une location.

**Pascal Jaillet**

A l'occasion d'une demande de subvention de Pays bourgogne nivernaise au Conseil régional, on avait évoqué ce projet. Il n'est pas nouveau puisque l'an dernier à cette époque, on était allés avec l'association des commerçants, les services techniques, le service com-culture, à Clamecy où ils ont fait une opération à peu près similaire. Ce qui avait été signalé en début d'année sur la délibération sur la demande de subvention, c'est que selon nos informations de l'époque, le différentiel de coût entre une location et un achat n'est pas significatif. L'année dernière, par exemple, pour la guinguette Sévigné, on a mis le vieux parquet en bois qui a été sacrifié puisqu'il a subi les intempéries pendant tout l'été, et on avait uniquement monté un podium tout à fait basique, pas très convivial, pas très sympathique. Ce test ayant été concluant l'an dernier on a décidé cette année de faire une piste en dur, avec un kiosque plus adapté et plus pittoresque. En suivant cette idée de test qui nous est chère, nous avons décidé d'opter pour une location. On profitera de cette location pour mettre une équipe d'agents pour regarder comment s'effectue le montage. Parce que si on achète, il faut aussi apprendre les gestes pour la poser. On aura donc une sorte de compagnonnage cette année et en fonction du succès constaté ou pas, on pourra acheter l'année prochaine.

**Denis Bloin**

Où sera située la patinoire ? Est-ce que ça été vu avec les commerçants non sédentaires et le placier ?

**Pascal Jaillet**

Vous avez compris qu'on est toujours dans la concertation, on travaille très en amont. J'ai rappelé que l'ACC était avec nous à Clamecy l'an dernier. On a fait une réunion la semaine dernière avec tous les acteurs internes à la commune, avec l'ACC (André Robert était présent). On revoit l'ACC en petit comité après-demain midi. On a programmé notre



prochaine réunion plénière avec l'ensemble des partenaires le 15. Le placier assistera à cette réunion. Désormais, il est sous l'autorité municipale.

Cette patinoire sera située place du docteur Jacques Hugues des Etages. Une enquête menée par le service culture-com prouve qu'une grande partie du succès, sinon la totalité, est due à son implantation. Elle doit être au milieu du marché de Noël.

Après une décision prise en BM et avec les commerçants, on a modifié le contour du marché de Noël. Il y aura deux week-ends. Tous ces éléments sont encore un peu en gestation. L'appel d'offre pour la patinoire se termine le 3 à midi. On est parti sur la location d'une patinoire de 120 m<sup>2</sup> en matière synthétique, conformément à l'application de l'Agenda 21 que mène Mireille Coulon. L'inauguration est prévue le samedi 14 décembre, et la fin sera le mardi 31 décembre, soit 18 jours de location. On prend l'option départ atelier, retour atelier, tout compris.

### **Denis Bloin**

Je fais partie de la commission qu'anime M. Robert avec les foires et marchés. La négociation n'est pas toujours facile avec les commerçants non sédentaires. C'était le but de mon observation.

### **Pascal Jaillet**

Parmi les difficultés qu'on a mesurées et analysées, il y a bien sûr l'interface avec les commerçants sédentaires, l'interface avec les commerçants non sédentaires. On oblitère un certain nombre de places de parking, ce qui pourrait amener quelques remarques aussi. Pour répondre globalement à ces trois sujets, on pense que l'attractivité d'une patinoire va largement compenser les désagréments. Certains commerçants vont être déplacés. Mais on pense que le bilan en attractivité et en présence commerciale sera favorable. A Clamecy, c'est ce qu'ils ont constaté l'an dernier. Ils ont eu une affluence nouvelle du fait de cet aménagement un peu exceptionnel.

### **Thierry Demay**

Est-ce qu'il serait possible d'avoir des éclaircissements sur le calcul du coût de rémunération du personnel dans les écoles de 40 000 €.

### **Patrick Bouffard**

En fin de conseil, vous aurez l'ensemble du nombre de postes liés à ces TAP. Je n'ai pas le chiffre exact. Le virement qui est fait sur cette ligne correspond au coût des salaires et charges de ces personnes.

### **Thierry Demay**

En regardant une des dernières décisions à prendre au niveau du conseil, on se rend compte qu'il y a 17 emplois.

### **Patrick Bouffard**

Ce sont des temps très partiels.

### **Michel Veneau**

Vous avez chiffré les intervenants autres que le personnel ?

**Patrick Bouffard**

Oui, tout à fait, les rémunérations.

**Thierry Demay**

J'ai cru voir aujourd'hui même que la caisse nationale d'allocations familiales supporterait dans les années futures le coût des rythmes scolaires. Je pense que ça sera une bonne nouvelle pour les communes qui seront obligées de mettre en place ces animations.

**Patrick Bouffard**

Nous l'avons tous lu. Je reste prudent tant qu'on n'a pas les notifications. Restons prudents et gardons la maîtrise de notre budget par rapport à ce que nous connaissons.

**Alain Dherbier**

Pas d'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

<p align="center"><b>2. Subvention classe transplantée Amicale Ecole Primaire Franc Nohain Sortie à Montsauche-les-Settons</b></p>
--

**Sylviane Bezou**

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Une subvention globale est inscrite au BP 2013 permettant de participer aux frais de séjour des enfants des écoles publiques de Cosne-Cours-sur-Loire qui bénéficient d'une opération classe transplantée. L'école Franc Nohain a, pour la deuxième année consécutive, organisé ce type de séjour qui s'est déroulé cette fois-ci à Montsauche-les-Settons du 24 au 26 juin dernier. 29 élèves scolarisés en classe de CM1 et CM2 à l'école Franc Nohain de Cosne-Cours-sur-Loire ont pu découvrir le site Activital Baye, recevoir une sensibilisation à la préservation de l'environnement naturel du site – eau, faune et flore – de l'étang de Baye et pratiquer des activités nautiques comme le fun boat. Ce séjour s'appuyait sur un projet pédagogique correspondant à une fin de cycle 3 avant l'entrée en 6<sup>e</sup>. Il est donc proposé au conseil municipal de soutenir financièrement l'Amicale école primaire Franc Nohain dans ce projet éducatif et culturel par le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant à 45 € par enfant ayant participé au voyage, soit un concours financier de 1 305 € au total.

**Denis Bloin**

C'est Montsauche-les-Settons, et on parle de l'étang de Baye.

(réponse inaudible)

**Alain Dherbier**

Autre question ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

### **3. Dotation Cantonale d'Equipement Cantons Nord et Sud - Affectation 2013**

La commission permanente du Conseil général de la Nièvre, lors de sa séance du 24 juin dernier, a décidé d'attribuer à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire une subvention au titre de la dotation cantonale d'équipement (DCE). Comme en 2012, deux enveloppes distinctes ont été attribuées aux cantons de Cosne nord et Cosne sud, respectivement à hauteur de 20 775 € et 33 325 €. Ces montants sont identiques à ceux perçus par ce biais en 2012. Le versement de cette subvention est conditionné par la décision d'affectation de ces fonds par la ville. Il est donc proposé au Conseil municipal de répartir cette subvention de la manière suivante : 20 775 € pour le remplacement des fenêtres des bâtiments communaux canton de Cosne nord, et 33 325 € pour la réalisation de travaux de voirie avenue du 85<sup>e</sup> de ligne pour le canton de Cosne sud. Ce sont les propositions que j'avais faites à nos deux conseillers lors de la réunion à laquelle ils nous avaient annoncé les montants qui nous étaient attribués.

Avez-vous des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

### **4. Modification des tarifs facturés aux industriels forains**

#### **Patrick Bouffard**

Monsieur le maire, chers collègues,

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, une régie communale avec prestations de services à la société Mandon est appliquée sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire. L'argent collecté par le placier est déposé au Trésor public pour le compte de la commune. En échange, une facture est établie tous les mois par la société Mandon pour la prestation de service du placier qui reste M. Eric Petit Jeanboret, salarié de la société Mandon. Cette formule a été choisie pour un an. Les tarifs appliqués ne sont pas adaptés pour les fêtes foraines et autres occupations foraines. En effet, la société Mandon a repris en 2005 les tarifs appliqués par l'entreprise Géraud, mais sans jamais se baser sur les tarifs votés en conseil municipal. A titre d'exemple, pour l'année 2012, les tarifs facturés par la société Mandon aux forains de la fête foraine de la Saint-Michel, pour une surface de 330 m<sup>2</sup> et 14 jours d'occupation, ont été facturés 250 €. Au vu des tarifs de la municipalité (27 centimes/m<sup>2</sup>), la somme payée par les forains auraient dû représenter environ 1 250 €. Aussi, il est proposé au conseil municipal de bonifier le tarif à 4 centimes/m<sup>2</sup>/jour d'occupation, avec un minimum de deux jours de perception.

Avez-vous des questions ?

#### **Denis Bloin**

Ce qui ramène à 250 € ?

#### **Patrick Bouffard**

Le but effectivement est de ne pas pénaliser les forains et de mettre le tarif municipal en conformité avec ce que l'on souhaite leur faire payer, c'est-à-dire ce qu'ils payaient auparavant. Donc pas de changement pour eux.

**Alain Dherbier**

Pas d'autres questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

## 5. Tarifs des salles municipales

**Pascal Jaillet**

M. le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous avons été saisis à deux reprises de demande de location de salle par des Cosnois désireux de mettre en place des réunions de travail dans le but de préparer les prochaines élections municipales. Bien que la fixation des tarifs relève d'une décision du maire, et non d'une délibération, il me semble important, afin d'assurer une totale transparence en ce domaine, que le conseil municipal puisse se prononcer sur ce sujet. Afin de répondre aux demandes qui nous seront transmises, il vous est proposé d'approuver l'organisation suivante.

1. Demande de salle permettant l'organisation de réunions de travail. Il est proposé de mettre à disposition à titre gratuit 10 fois une salle de réunion pour chaque liste éventuelle pendant une période fixée entre octobre 2013 et mars 2014 à raison de deux salles maximum par mois. La salle concernée est la grande salle du 1<sup>er</sup> étage du vieux château.

2. Demande de salle permettant les réunions publiques s'inscrivant dans le cadre de la campagne de l'élection municipale. Il est proposé de ne rien changer en matière de tarif et de procédure de réservation pour la salle de la Chaussade et pour la salle des fêtes de Cosne. Pour les salles de Villechaud et Cours, il est proposé d'établir un nouveau tarif et de le fixer à 100 €. Pour la salle de la maison de quartier Saint-Laurent, il est proposé d'établir un nouveau tarif et de le fixer à 50 €.

D'autre part, les tarifs sont actuellement, pour la salle des fêtes de Cosne, de 165,65 € et pour la Chaussade de 231,95 €.

Pour les salles de Villechaud, la Chaussade, la salle des fêtes, les réservations devront s'effectuer à l'accueil de la mairie, comme actuellement. Pour la salle de Cours, les réservations auront lieu à l'accueil de la mairie de Cours, comme actuellement. Pour la salle de la maison de quartier, les réservations devront s'effectuer à l'accueil de la mairie annexe, comme actuellement.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de délibération.

**Michel Veneau**

Au 1<sup>er</sup> étage du vieux château, pour les gens qui ont un handicap, ça va être difficile. Est-ce qu'une autre salle est proposée ?

**Pascal Jaillet**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la plupart des choses qui étaient organisées au vieux château ont été basculées salle Edme Lavarenne. Ça nous a permis d'agrandir les locaux pour certaines associations. Maintenant, la salle Edme Lavarenne est bien occupée. On avait bien à l'esprit le fait que le 1<sup>er</sup> étage était pénalisant pour les personnes à mobilité réduite. On verra, s'il y a vraiment un cas particulier.

**Denis Bloin**

Pour les réunions publiques, elles avaient été organisées à la salle du rez-de-chaussée du vieux château. Je ne l'ai pas entendu citée dans les possibilités d'organisation.

**Pascal Jaillet**

Les réunions publiques se font dans les salles des fêtes : Cosne, Cours, Villechaud, la Chaussade. Et la salle de la maison de quartier. La salle du bas a été affectée à Formes et couleurs, qui l'occupe en permanence.

**Denis Bloin**

C'était sur l'ambition du public. Il nous est proposé des salles très grandes, et parfois, on n'a pas le succès que l'on voudrait !

**Pascal Jaillet**

On a des séparateurs. On emploie ça parfois à la Chaussade.

**Alain Dherbier**

D'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

<b>Fonds-Façades - Attribution d'une subvention d'équipement</b>
--

**Patrick Bouffard**

Le conseil municipal depuis 2002, par sa délibération du 26 septembre 2003, délibération du 25 septembre 2003 et délibération du 22 février 2010, soutient financièrement les propriétaires d'immeubles dans des projets de ravalement de façade de leur propriété. L'objectif étant d'améliorer la qualité du paysage urbain à Cosne-Cours-sur-Loire. Ce dispositif rencontre un réel succès puisque pour l'année 2013, nous avons attribué 13 880 € de subvention correspondants à 11 projets de rénovation différents, y compris les deux subventions proposées à votre approbation ce soir. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à procéder au versement de la subvention d'équipement ci-dessous à Monsieur Moisson Jean-François, 28 rue Jean-Jaurès pour la somme de 463,15 €, et à Monsieur Denarnaud Dominique, 41 rue de Donzy pour la somme de 946,70 €.

**Isabelle Molina**

Il me semble que Denarnaud, ce ne serait pas Monsieur, mais Madame.

**Alain Dherbier**

Merci de la précision.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

## AGENDA 21

### 7. Attribution d'aides en faveur du développement durable

#### **Mireille Coulon**

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,  
Par délibération du 29 mars 2010, le conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire décidait de créer un dispositif d'aide en faveur du développement durable pour encourager l'acquisition par les particuliers de récupérateur d'eau et de vélo à assistance électrique. En 2013, deux aides ont été attribuées pour l'achat de récupérateur d'eau, soit un montant total de 64 €. Deux demandes d'aide supplémentaires, l'une pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau et l'autre pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, sont soumises au conseil municipal. Il est donc demandé au conseil municipal de décider d'attribuer les aides ci-dessous : à Mme Raymonde Roddier pour un récupérateur d'eau de 29,95 €, et à M. et Mme Fernand Simier, un vélo à assistance électrique pour 215,99 €.

#### **Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ? Pas de question.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

#### **Patrick Bouffard**

Concernant Denarnaud, le dossier qui a été rempli l'a été au nom de Denarnaud Dominique, et il y a un RIB au nom de Denarnaud et Madame Pozzo Di Borgo Dominique.

### Convention pour l'admission, le contrôle et le traitement des sous-produits d'assainissement

#### **Mireille Coulon**

La station d'épuration de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a été construite et dimensionnée pour recevoir les sous-produits de l'assainissement issus de territoires géographiques de la collectivité. Cette convention a pour objet de fixer les règles pour l'admission, le contrôle, le traitement des sous-produits de l'assainissement de la station d'épuration de Cosne-Cours-sur-Loire. Je rappelle que cette activité n'est pas un service public obligatoire. Il est ouvert aux seuls professionnels de l'assainissement afin de faciliter leur pratique dans un souci de préservation de l'environnement. Les entreprises proposées sont Veolia Eau, SRA Savac de Nevers, SRA Mariot Gilbert de Cosne-Cours-sur-Loire et Lejot Frédéric de Savigny-en-Sancerre. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de délibération, d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer lesdites conventions et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### **Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ? Pas de question.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

## RÉNOVATION URBAINE

- 9. Rénovation du Gymnase George Sand – demande de subvention auprès de l’Agence Nationale de Rénovation Urbaine**
- 10. Réhabilitation de l’ancienne école Pierre et Marie Curie – demande de subvention auprès de l’Agence Nationale de Rénovation Urbaine**
- 11. Réaménagement du Parc Schweitzer – demande de subvention auprès de l’Agence Nationale de Rénovation Urbaine**
- 12. Réaménagement du Parc Schweitzer – demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne**

### **Hicham Boujlilat**

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

comme nous en avons déjà débattu lors d’un précédent conseil municipal, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire ne s’est pas inscrite dans le cadre du programme de rénovation urbaine lancé par l’Etat en 2006. C’était le plan Anru. Cette décision, pour le moins préjudiciable pour notre collectivité, nous a privés de financements importants de l’Etat en ne nous rendant pas éligibles aux subventions de l’Agence nationale de rénovation urbaine. Cela ne nous a pas permis non plus de bénéficier des aides du Conseil régional de Bourgogne et du Conseil général de la Nièvre, qui avaient décidé de compléter l’intervention de l’Anru, via notamment des conventions de rénovation urbaine – celle de la région Bourgogne date de juin 2006. Cette décision, lourde de conséquences pour le développement de notre ville ne nous a pas permis de nous inscrire, contrairement à 11 villes et 24 quartiers de la région, dans un programme d’aménagement et de réhabilitation légitimement attendu par les habitants. Il s’agit notamment de Nevers, Migennes, Saint-Florentin, Sens, Auxerre, Autun, Macon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Monceau et Dijon. Depuis 2008, nous avons tenté de renouer les fils avec les partenaires institutionnels afin de pouvoir lancer un premier programme, même modeste, mais surtout dans le but de nous inscrire dans le prochain volet financier de rénovation urbaine qui débutera dès l’année prochaine. Nous avons bon espoir quant à la suite qui sera donné par l’Etat, la Région et le Conseil général de la Nièvre, qui nous ont assurés de leur soutien dans le cadre du plan de rénovation sur lequel nous travaillons. Je tiens à prévenir que nous espérons un haut niveau de financement, mais qu’il risque de ne pas être aussi important qu’il l’aurait été si la ville s’était engagée en 2006.

A force de concertation et de travail, nous avons d’ores et déjà obtenu de l’Agence nationale de rénovation urbaine des reliquats de crédit, dans le cadre d’opérations dites isolées dès cette année. C’est l’objet des 4 délibérations qui viennent.

Celles-ci comportent deux volets importants : la réhabilitation des bâtiments Nièvre Habitat. Le maître d’ouvrage est Nièvre Habitat, pour un coût total de 1,8 M€, sur lesquels nous avons obtenus, par une négociation avec les services de l’Etat en lien avec Nièvre Habitat, un financement de 200 000 €, qui sont venus s’additionner aux 160 000 € du Pays Bourgogne nivernaise. Ces travaux permettront la rénovation thermique et l’amélioration du confort de ces logements. Ils doivent diminuer par 5 la consommation énergétique de chaque logement. C’est une bonne chose pour le pouvoir d’achat des locataires et pour l’amélioration de notre cadre de vie environnemental.

Ensuite, le financement de trois projets sur des sites de la ville, installés au cœur du quartier Saint-Laurent, avec une participation financière qui va se répartir, pour ce qui concerne l’Agence nationale de rénovation urbaine : la requalification du parc Schweitzer, une subvention de 60 000 € de l’Anru ; pour la réhabilitation de l’ancienne

école Pierre-et-Marie-Curie dans le cadre d'une première tranche, une subvention de l'Anru à hauteur de 70 000 €, l'objectif étant de restituer ce bâtiment à un usage nécessaire pour les habitants ; enfin, la réhabilitation du gymnase municipal George Sand pour une subvention attendue de l'Anru de 33 000 €. Ces trois opérations doivent bénéficier également de financements de la Région Bourgogne, en l'occurrence pour le parc Schweitzer, à travers le FIP (fonds d'intervention de proximité), et du Conseil général de la Nièvre, en particulier pour la rénovation du gymnase.

Ces 3 chantiers ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Notre véritable objectif est de mettre en œuvre pour les années à venir un programme de rénovation urbaine qui modifiera et modernisera le quartier Saint-Laurent, que nous considérons comme étant un quartier de la ville et non pas un quartier dans la ville. C'est un travail qui nécessite beaucoup d'énergie et de persévérance. Nous l'avons entamé depuis 2008 dans des conditions difficiles, puisqu'il a fallu non seulement partir de zéro pour construire un projet, mais également établir des relations de confiance et de travail avec l'Etat, la Région Bourgogne, le Conseil général de la Nièvre et le principal bailleur public, Nièvre Habitat. C'est chose faite aujourd'hui, à travers un projet que nous partageons avec les habitants.

Dans un quartier où la population dispose d'un revenu médian deux fois inférieur au reste de la ville, où le taux de chômage est pratiquement deux fois et demi supérieur, où la précarité est bien présente, nous souhaitons agir activement. C'est par cette rénovation qui lie l'amélioration du cadre de vie, la rénovation du bâti et la cohésion sociale que nous réussirons à faire du quartier Saint-Laurent un véritable quartier de la ville. C'est cette ambition qui nous anime et que nous déclinons très concrètement. Afin de bénéficier au total de 163 000 € de financement de l'Agence nationale de rénovation urbaine, il vous est donc proposé d'autoriser M. le maire à solliciter les financements auprès de l'Agence nationale de rénovation urbaine, du Conseil régional de Bourgogne et du Conseil général de la Nièvre, afin que la ville de Cosne-Cours-sur-Loire puisse mettre en place ces différents projets.

Sur le gymnase, une demande de subvention de 33 000 €, avec une demande de subvention que nous allons déposer auprès du Conseil général de la Nièvre (cette délibération arrivera pour le prochain conseil municipal), pour un montant total estimé de 1 125 675 €.

Pour la réhabilitation de l'ancienne école Pierre-et-Marie-Curie, nous avons une estimation de 617 435 €.

Pour la requalification du parc, deux tranches. Première tranche : 116 012 €. Deuxième tranche : 242 788 €. Demande de subvention de l'Anru pour la première tranche : 60 000 €. Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du FIP : 15 000 €. Pour la deuxième tranche, nous demanderons les financements au titre de la région Bourgogne dans le cadre du FIP.

J'ai souhaité lier ces trois délibérations, mais on peut les voir les unes après les autres.

### **Thierry Demay**

Au démarrage, vous avez dit que la rénovation du quartier Saint-Laurent serait principalement des travaux d'isolation. C'est ça ?



### **Hicham Boujlilat**

Il faut être précis dans les termes, parce que le quartier Saint-Laurent, ce ne sont pas que des logements.

Nièvre Habitat a organisé une réunion publique il y a quelques semaines dans laquelle elle avait indiqué aux locataires : rénovation thermique (rénovation par l'extérieur), revoir les toitures (toit-terrasse) parce qu'on a de vrais problèmes sur les logements qui sont au 4<sup>e</sup> étage ; et à l'intérieur des logements, ils vont revoir les sanitaires et les cuisines, mettre un peu de faïence.

Dans un premier temps, 72 logements, 1,8 M€. Ça va commencer à partir du rond-point au niveau de la pharmacie, les logements sur la gauche. L'objectif, dans le cadre du programme de rénovation urbaine, est de refaire tous les logements qui remontent du rond-point en bas de l'avenue de la Paix jusqu'au rond-point en haut de l'avenue de la Paix. Ça va avoir une vraie incidence sur le coût des charges locatives, la facture de chauffage divisée par 5, c'est assez important.

### **Thierry Demay**

Souvent, quand il y a des travaux d'isolation et de rénovation thermique, malheureusement pour les habitants, les organismes HLM ont tendance à augmenter le loyer. Et finalement, quand on calcule sur le moyen terme, pour les locataires – qui ont souvent des moyens modestes – ça se termine par une augmentation, même s'il y a une diminution du chauffage, le loyer en lui-même va venir compenser cet élément-là. J'espère que Nièvre Habitat a bien fait le calcul et que vous-même, en tant qu'expert, vous leur avez fait remarquer que ce serait quelque chose à éviter.

### **Hicham Boujlilat**

La municipalité d'Alain Dherbier ne se considère pas comme étant experte dans chaque domaine. C'est la raison pour laquelle, depuis le début de notre mandat, on propose nos projets qui font l'objet d'une maturation à travers plusieurs réunions : des réunions de concertation avec les habitants, etc. Les experts, ce sont l'ensemble des acteurs autour de la table.

Je suis au conseil d'administration de Nièvre Habitat et j'y suis présent tout le temps. Je souhaiterais que l'ensemble des administrateurs de Nièvre Habitat puisse être présent tout le temps, ça nous permettrait de faire entendre la voix de Cosne à plusieurs. En tous les cas, on est vraiment sur la répartition de charges locatives. Vous savez comment sont mis en place les loyers dans le cadre de logements conventionnés. Les bailleurs publics ont droit à des subventions pour mettre en place des logements dits conventionnés. En contrepartie de ces subventions, ils doivent avoir un montant de loyer qui est clairement encadré.

Deuxième point : on est dans le cadre d'une gestion patrimoniale qui permet de travailler sur la réduction des charges. Un bailleur, qu'il soit public ou privé, n'a pas le droit de facturer à son locataire au-delà des charges qu'il doit payer. Si la facture de chauffage est divisée par 5, le bailleur doit répercuter soit les augmentations de charges, soit les diminutions. Là, on est clairement dans une gestion maîtrisée des charges.

### **Thierry Demay**

Ayant habité avenue de la Paix pendant quelques années, je sais que le coût du chauffage a une incidence assez importante. Et je me réjouis que Nièvre Habitat se mette enfin à investir pour réduire ce coût. Malheureusement, les études montrent que sur le moyen terme, pour les locataires, ça se traduit par une augmentation. Je voulais vous le faire

remarquer, surtout si vous êtes bien présent à Nièvre Habitat, leur dire qu'ils fassent bien leur calcul. J'imagine qu'ils vont emprunter de l'argent pour faire les travaux. Il faut bien que Nièvre Habitat le récupère, et bien entendu, c'est le locataire qui va devoir mettre la main à la poche. Il faut essayer de faire en sorte que pour ces personnes, le coût soit le moins élevé possible, notamment sur le moyen terme.

### **Hicham Boujlilat**

Nous travaillons activement le sujet depuis 2008. J'ai retrouvé quelques préconisations de l'Etat à la ville de Cosne faites en 2000. Il était déjà demandé de travailler sur ces sujets. Notamment un courrier de l'Etat du 10 juillet 2000, reçu en mairie le 13 juillet, indique qu'il fallait travailler sur le problème de rénovation thermique. Nous faisons confiance au bailleur public, Nièvre Habitat, qui a une expérience et une expertise sur le sujet. Je vous invite à voir ce qui s'est fait dans le quartier de la Grande pâture à Nevers, avec une réhabilitation de qualité qui porte ses fruits. Evidemment, il faut prendre en compte l'ensemble des paramètres. Une fois les réhabilitations réalisées, il y aura un effet immédiat sur les charges locatives. De toute façon, dans 20-25 ans, il faudra revoir le mode de chauffage. On est dans le cadre d'une usure habituelle.

### **Thierry Demay**

Dans le quartier du Banlay à Nevers, ils avaient fait ça dans les années 90. La rénovation thermique et la rénovation des sanitaires avaient donné lieu à une augmentation du loyer de presque 20 %. L'économie de chauffage avait été largement compensée par l'augmentation du loyer. Je me réjouis par contre que les habitants puissent avoir un cadre de vie plus agréable dans leur appartement.

### **Michel Veneau**

En ce qui concerne l'isolation, quand l'Etat avait préconisé d'isoler, Nièvre Habitat a isolé toute la partie Binot. Ça a été fait dans les années qui ont suivi.

En ce qui concerne ma non présence au conseil d'administration, je l'ai dit le jour de l'élection du président : temps que les élus toucheront une indemnité de présence dans certains CA, je refuserai d'être présent. Je n'admets pas qu'un élu qui a déjà une indemnité puisse encore avoir une indemnité de présence pour le CA d'une structure départementale. C'est mon sentiment, ça l'a toujours été. C'est une question de principe.

### **Hicham Boujlilat**

Il y a des indemnités liées au remboursement des frais de déplacement et une indemnité de 20 ou 30 € de présence à chaque conseil d'administration. Une partie des élus présents n'en touche pas, certains conseillers généraux qui sont là au titre du Conseil général. Ça ne les empêche pas d'être présents dans le cadre de ces conseils d'administration. J'ai beaucoup travaillé depuis que je suis à ce conseil d'administration, d'autres l'ont fait avant – je pense à Claude Marnière aussi qui s'est beaucoup battu et qui était présent dans les commissions d'attribution de logement. Beaucoup d'élus ont pu apporter quelque chose à notre territoire. Je regrette qu'on ne puisse pas être présent et qu'on prenne prétexte de ce que vous avez indiqué. C'est dans l'intérêt de 2 200 habitants de notre territoire, sans compter l'impact financier pour la ville de Cosne.

Rien ne vous empêche de demander de ne plus faire partie du conseil d'administration de Nièvre Habitat et que d'autres Cosnois puissent représenter. C'est le Conseil général qui décide.

**Michel Veneau**

Il faut que ce soit un élu du Conseil général.

**Hicham Boujlilat**

Il y en a d'autres.

**Michel Veneau**

Le gymnase, c'est un nouveau projet par rapport à ce qu'on a voté au budget ? Nous avons voté une somme au budget 2013, mais c'est un nouveau projet ?

Vous avez évoqué la possibilité de créer un petit terrain de foot dans le parc.

Les jeunes aiment jouer au ballon. Avoir un petit terrain pour ces jeunes, ça serait pas mal. Ce terrain a été fait il y a longtemps. Est-ce que par rapport à l'espace disponible aujourd'hui, il y a possibilité de créer un terrain ?

**Hicham Boujlilat**

On peut faire plein de choses dans le parc Schweitzer. On ne pense pas spontanément parc dans un quartier, gazon, jeunes, football. On n'est pas dans ce raisonnement. Il y a 2-3 ans, nous avons envoyé, via Cosne Magazine, une série de questions aux habitants du quartier. On a eu des retours sur la manière dont ils percevaient le parc, comment ils souhaitaient son aménagement, etc. Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, nous avons également fait en sorte qu'il y ait une enquête qualitative auprès de 100 ménages. Nous avons également eu une réunion publique de concertation avec les habitants, à laquelle vous étiez présents. Il en ressorti plusieurs choses. Le dernier compte rendu que j'ai pu trouver date de 1999.

Ce que nous ont dit les habitants, c'est ce qui ressortait de la réunion que vous aviez eue le 23 février 1999, à laquelle étaient présents M. Béguin, M. Veneau, le cabinet Warnant, M. Apex, à l'époque directeur de Nièvre Habitat à Cosne, Jean-Luc Gaspard qui était directeur des services techniques, une personne de la DDE, la directrice du CCAS et Franck Michaud, responsable du service communication. Sur le parc Schweitzer, il était indiqué : « C'est un endroit jugé agréable. Deux points noirs : les débris de verre et les déjections canines. Une réflexion doit s'organiser afin d'organiser ou non le passage de ce parc sur la rue du Colonel Rabier. »

Quatorze ans plus tard, les habitants nous ont dit les mêmes choses. Ils nous ont aussi demandé des espaces de jeu pour les enfants, de sécuriser les abords du parc pour éviter les 2 roues, voire les 4 roues motorisés sur ce parc. On nous a également demandé de faire en sorte que le parc soit accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. On nous a demandé des travaux pour faire en sorte qu'on puisse avoir un éclairage, peut-être pas toute la nuit, mais jusqu'à 22 h peut-être, pour traverser certains endroits du parc. On nous a demandé aussi des choses pour les tout petits enfants. Ce sont les priorités qui sont ressorties. Il n'est pas ressorti comme priorité de cette enquête auprès de 100 retours de questionnaires que nous avons eus, un terrain de foot. Il nous a même été suggéré de ne pas marquer certains espaces. On a suffisamment d'équipements dans notre ville pour jouer au football de manière un peu organisée. Ils ont considéré que cela suffisait largement et que le but était que les personnes qui souhaitent jouer au foot puissent le faire sans danger.

## **Alain Dherbier**

Avez-vous d'autres questions ?

On passe au vote pour l'ensemble. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

## **AFFAIRES CULTURELLES**

- 13. Convention SNSI/ Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour le Jazz-Club des Palais**  
**14. Convention D'Jazz/ Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour le Jazz-Club des Palais**

## **Pascal Jaillet**

M. le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La première saison du Jazz-Club des Palais, unique jazz-club de la Nièvre, s'est achevée en mai dernier. Quel bilan en tirer ? Largement positif et sous tous ses aspects. Du point de vue du public, l'adhésion a été immédiate et passionnelle. Fidèles, néophytes ou juste curieux, les spectateurs ont adopté le lieu et son concept original dès le premier concert. Du point de vue de la programmation, pas de fausse note. Juste équilibre entre découverte, surprise et prestige. L'alchimie mise en œuvre par Roger Fontanel en grand maître du genre a charmé tous les publics. Par ailleurs, les actions culturelles ont été une belle occasion pour les établissements scolaires, l'harmonie de Cosne, l'école de musique, de s'immerger dans l'univers des professionnels en acquérant de nouvelles compétences. La critique n'a pas tari d'éloges sur les prestations des jazzmen : « Cru d'exception, savoureuse initiative, première note et attaque en bouche délicieuse, sensationnel, subtile et limpide, du grand art » sont autant de qualificatifs employés par la presse locale. Sublimé par les notes bleues et les décors intimistes et confidentiels de ce jazz-club, la salle palatine semble, quant à elle, avoir retrouvé toute sa superbe. Les partenariats ont ancré le Jazz-Club des Palais dans une dimension locale rappelant que notre territoire est capable de bonnes et belles choses, tant d'un point de vue culture que viticole. J'en profite pour saluer l'arrivée d'un nouveau partenaire, l'entreprise SNSI, dont le directeur, M. Christophe Bertrand, est un fervent adepte de jazz. Nous lui souhaitons la bienvenue dans cette merveilleuse aventure musicale.

Voici toutes les raisons qui nous ont conduits à renouveler le Jazz-Club des Palais sur une nouvelle saison d'octobre 2013 à mai 2014. Vous avez certainement déjà parcouru le dépliant distribué dans chacun des Cosne Magazines, qui mettent déjà l'eau à la bouche. A l'instar de la première saison, nous avons souhaité maintenir le prix d'entrée à 8 €, ce qui permet à une large frange de la population d'assister à ces représentations. En revanche, pour cette nouvelle édition, nous avons fait évoluer les modalités d'accès, en offrant la possibilité de réserver des places en amont afin de garantir l'entrée au concert jusqu'à un quart d'heure avant le début de la représentation. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer les dites conventions (la convention avec SNSI et avec D'Jazz Nevers).

## **Thierry Demay**

Au niveau de la convention avec D'Jazz Nevers, il y a une TVA à 5,5 %. Comme on va passer à une TVA à 5 % au 1<sup>er</sup> janvier, est-ce qu'elle restera à 5 ?

## **Patrick Bouffard**

Obligatoirement, c'est la TVA en vigueur au moment où la manifestation se fait.

**Alain Dherbier**

D'autres questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## 15. Convention Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Garde républicaine

**Pascal Jaillet**

M. le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire se plaît à associer son nom à des événements prestigieux. C'est précisément le cas du concert qui sera donné le 15 décembre 2013 à la salle des fêtes de Cosne par l'orchestre d'harmonie de la garde républicaine.

Composée de 55 musiciens, cette formation au rayonnement international propose un large répertoire de transcription de chef-d'œuvre et de pièces originales. Etroitement liée à l'histoire de France, l'orchestre assume depuis sa création une vocation protocolaire lors des concerts officiels et tient son rôle d'ambassadeur culturel de la prestigieuse école française d'instruments à vent sur les grandes scènes internationales d'Europe, d'Amérique ou d'Asie. En décembre prochain, c'est aux côtés de l'harmonie de Cosne que ces virtuoses se produiront. Accessible gratuitement, ce concert donnera l'occasion à de nombreux Cosnois de découvrir l'une des institutions musicales emblématiques du patrimoine culturel français. Cette représentation revêtira un caractère d'autant plus symbolique qu'Alban Gravelet, formé par l'école de musique Loire et Nohain, a désormais intégré ce prestigieux régiment. Félicitation à lui, mais également et surtout à l'école de musique pour l'excellence de l'apprentissage qu'elle dispense.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Thierry Demay**

Je suis agréablement surpris du coût de ce concert. On a 2 600 € pour un concert avec un nombre de musiciens très important. Ce sera très agréable de pouvoir venir assister à ceci.

**Pascal Jaillet**

J'apprécie, mais je vais freiner votre enthousiasme. En plus des 2 600 €, il y a à payer le transport, les repas, etc. On est sur plutôt 4 000-4 500 €. Mais pour un événement aussi prestigieux, on s'attendait aussi à beaucoup plus cher.

J'ai annoncé cette venue à l'assemblée générale de l'harmonie début 2012. On avait déjà eu des contacts avec l'harmonie. C'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine, qui je pense va être porteur. Beaucoup de Cosnois vont pouvoir participer.

**Thierry Demay**

Sans vouloir polémiquer, par rapport aux 47 000 € du Jazz-Club des Palais, 4 000 €, ça semble super intéressant.

**Alain Dherbier**

Avez-vous d'autres questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## AFFAIRES TECHNIQUES

### **16. Convention pour la mise en place d'un poteau incendie - lieu-dit « les Moyes »**

#### **Sylviane Bezou**

M. le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La commune souhaite protéger les habitations situées sur son territoire, en limite de la commune de Tracy, au lieu dit les Moyes, contre l'incendie par l'installation d'un poteau normalisé de 100 mm. Les habitations de cette zone sont desservies en eau potable par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable SIAEP de la région de Pouilly-sur-Loire. Aussi, pour des raisons financières, ce poteau sera raccordé sur le réseau existant, diamètre 112-125 mm du SIAEP. Pour réaliser les travaux nécessaires à cette installation, la maîtrise d'œuvre sera assurée par le SIAEP, l'entretien du poteau d'incendie étant pris en charge par la commune.

Afin de préciser les obligations du SIAEP et de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, une convention doit être établie. Les dépenses sont évaluées à 4 950 € HT, soit 5 920,20 € TTC, et sont entièrement à la charge de la commune. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet de délibération et d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

#### **Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

### **17. Convention de servitude entre le SIEEN et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire : dissimulation du réseau électrique BT section AL 63 - Rue Caumeau**

C'est une convention qui nous est demandée pour l'implantation d'un coffre de raccordement électrique dans le mur du parking des services municipaux. En remplacement d'un poteau électrique, l'entreprise va encastrier un coffret de raccordement. L'autorisation nous est demandée.

Pas des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

### **18. SIAEP - rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable - année 2012**

Vous avez pu en prendre connaissance. Avez-vous des questions ?

On prend acte de ce rapport.

#### **Denis Bloin**

Puisqu'on parle d'eau, et notamment du SIAEP, une commission dont j'ai fait partie et qui avait je pense bien travaillé pour la renégociation du contrat, on avait beaucoup évoqué dans ces réunions le SIAEP et les relations entre la commune et le SIAEP. Avez-vous quelques informations à nous donner à ce sujet ?

**Alain Dherbier**

Pas vraiment.

**Denis Bloin**

Leur contrat est arrivé à expiration en juillet dernier. Où en sont-ils dans le renouvellement de leur contrat.

**Alain Dherbier**

C'est renouvelé. C'est Veolia qui est délégataire pour le compte du SIAEP. C'est inchangé. Ils ont obtenu une réduction. Ce n'est pas tout à fait au même niveau que le nôtre.

**Denis Bloin**

Il y a d'autres exigences, la longueur du réseau, etc.

**Alain Dherbier**

Il y a d'autres exigences. Le prix semble un tout petit peu plus intéressant, mais d'un autre côté, l'abonnement est plus cher. Ce qui fait que notre prix reste meilleur par rapport au leur. Le prix, ce n'est pas tout. C'est très compliqué.

Tous les Français sont sensibles au prix de l'eau, mais ils continuent à acheter des bouteilles d'eau minérale dont le prix de la bouteille équivaut au prix d'un mètre cube !

**Denis Bloin**

Sur le rapport annuel, il y a une petite faute de frappe. 120 m<sup>3</sup> sera 2.569 €. Je pense que c'est une virgule au lieu d'un point.

**Alain Dherbier**

Oui, c'est une virgule.

## 19. Parc des sports Raphaël Giroux : dénomination terrain football

**François Laberthe**

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,  
Madame Françoise Chabin a fait un don de 15 244,90 € par lettre en date du 31.1.2001, enregistré aux minutes du notaire le 6.5.2003 à la commune de Cosne-Cours-sur-Loire. Cette somme a permis de réaliser un terrain de football dans l'enceinte du stade Raphaël Giroux. M. Jean-Marie Chabin, dit Paulo, son fils, décédé quelques années plus tôt, s'était investi non seulement en tant que joueur, mais également comme dirigeant de l'équipe sénior de notre ville pendant de nombreuses années. Cet été, la municipalité a procédé à la modification des caractéristiques de ce terrain d'entraînement pour la pratique de matchs de football de jeunes, rencontres d'équipes de 7 et 8 joueurs. En hommage à Monsieur Jean-Marie Chabin, il est proposé au conseil municipal de nommer l'aire de jeu : Terrain Jean-Marie Chabin dit Paulo. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de délibération, d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

**Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## 20. Dénomination Rue des Sables

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

M. Alain Mimoun est né de l'autre côté de la Méditerranée à Maider, dans le département d'Oran, alors département français. A 19 ans, il s'est engagé dans l'armée française au début de la seconde guerre mondiale. Après la guerre, il deviendra un immense athlète et obtiendra 7 titres de champion de France du 5 000 m, 9 titres de champion de France du 10 000 m, 6 titres de champion de France en marathon. Il décrochera également 3 médailles d'argent aux jeux olympiques de Londres en 1948 et d'Helsinki en 1952 sur 5 000 et 10 000 m. La médaille d'or sera l'apothéose aux jeux olympiques de Melbourne en 1956 sur le marathon. Il recevra de nombreuses distinctions, comme Chevalier de l'ordre du mérite, Commandeur de l'ordre du mérite sportif, Grand officier de l'ordre de la légion d'honneur. En marge de tout ce palmarès, il avait noué des liens d'amitié avec la section UCS athlétisme. En portant le maillot de cette section, il a contribué à relancer cette discipline à Cosne-Cours-sur-Loire en obtenant entre autre un titre de champion de Bourgogne. En hommage à ce grand athlète décédé le 27 juin dernier, il est proposé au conseil municipal de renommer la rue des Sables, située à proximité du stade Raphaël Giroux, rue Alain Mimoun.

### **Michel Veneau**

Depuis l'annonce au dernier conseil, il y a des anciens, de notre génération, de la section d'athlétisme qui m'ont interpellé. Ils ne sont pas contre le fait qu'on nomme cette rue Alain Mimoun, mais ils auraient plutôt réservé cette rue à des anciens dirigeants de l'UCS qui ont œuvré beaucoup pour l'UCS. Voilà ce qu'ils m'ont dit. Mais ils ne sont pas contre, sur le principe. Ils se demandent comment faire, plus tard, pour remercier tous nos dirigeants, et certains qui méritent d'être honorés au niveau du sport, parce qu'ils ont vraiment œuvré pour l'UCS.

### **Alain Dherbier**

J'ai reçu un courrier à ce sujet. Partant du principe qu'on en avait déjà parlé avant, j'ai pensé qu'il fallait qu'on reste sur cette position. On aura bien d'autres occasions de remercier la personne en question. Il y a quelque chose qui me dérange un peu : la relation entre le nom qui a été proposé et la demeure de son fils.

### **Michel Veneau**

Ça m'a fait hésiter un peu aussi. Je crois qu'on aura l'opportunité, dans les années futures, les uns ou les autres, de les remercier. Malheureusement, le temps passant, il y en aura bien d'autres à remercier. Mais au niveau sportif et patriote, Alain Mimoun mérite certainement qu'on l'honore.

### **Denis Bloin**

Pour m'associer, même si mes compétences sportives sont sûrement à faire. Je pense qu'Alain Mimoun a au moins un retentissement national et international. Il va être reconnu de tous les Cosnois. Les autres personnes citées ne concernent que le milieu sportif cosnois.

### **Alain Dherbier**

Avez-vous d'autres questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.



## **21. Avenue du 85<sup>e</sup> de ligne – dénomination du nouveau giratoire**

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a réalisé des travaux de requalification de l'avenue du 85<sup>e</sup> de ligne dans sa partie comprise entre la rue Fernand Petit et la rue Henri Dunant. A son extrémité sud, les feux tricolores à l'angle de l'avenue du 85<sup>e</sup> et de la rue Henri Dunant ont été supprimés au profit d'un giratoire. Cet ouvrage permet de fluidifier le trafic de ce carrefour. Pour assurer une meilleure lisibilité de notre patrimoine, je vous propose de nommer ce carrefour giratoire Henri Dunant, puisqu'il est attenant à la rue Henri Dunant. Que pensez-vous de cette proposition ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **22. Dénomination Parking rue de l'Est**

Lors de la création du pôle de santé, la municipalité s'est portée acquéreur d'une parcelle cadastrée section AT n° 676 située à l'angle de la rue Franc Nohain et de la rue de l'Est pour créer un parking destiné aux personnels et aux visiteurs. Les travaux sont réalisés. Pour assurer une meilleure lisibilité de notre patrimoine, il est proposé de le nommer parking rue de l'Est.

Avez-vous une autre proposition ou celle-ci vous convient ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

### **23. Acquisition de la parcelle cadastrée AD n° 105 contigüe à l'école de Cours**

#### **Chantal Kovac**

M. le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La commune a été sollicitée pour acquérir une parcelle non bâtie et contigüe à l'école de Cours d'une superficie de 384 m<sup>2</sup>. Il est rappelé que les effectifs de l'école sont très importants. Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, la commune souhaite offrir aux enfants des prestations de qualité. Cette parcelle permettra d'envisager pour les élèves un terrain de basket. C'est pourquoi la commune a souhaité procéder à son acquisition. France Domaines a été consulté et a rendu son avis le 16 avril 2013. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de la parcelle cadastrée 091AD n° 105 pour un montant de 3 840 €. Dire que cette cession sera réglée par acte notarié dont les frais seront à la charge de la commune. Autoriser M. le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

#### **Thierry Demay**

Il s'agit bien du terrain dont on avait déjà discuté à un conseil municipal précédent. Donc, il y aurait un terrain de basket qui serait construit pour les élèves de Cours.

#### **Annie Roussel**

Quand on parle de foot, de basket, etc., il faudrait voir si c'est adapté pour les garçons, mais aussi pour les filles. Je signale quand même que les paniers souvent sont hauts. On fait un terrain de handball, tout le monde peut jouer. On fait un terrain de volley, tout le monde peut jouer. Mais à chaque fois, c'est foot ou basket. Ça m'énerve !

**Alain Dherbier**

La hauteur des paniers est fixée, pour les filles aussi.

**Thierry Demay**

Les jeunes des écoles primaires, garçons ou filles, ont à peu près des tailles équivalentes. Les paniers de basket doivent être adaptés à cette hauteur. Je pense que ça ne pose pas de problème garçon-fille. Au contraire, ils aiment bien être mixtes.

**Annie Roussel**

Je pense que c'est souvent des terrains occupés par des adolescents. Pour les adolescentes, il n'y a aucun terrain adapté. C'est tout ce que je voulais dire.

**Alain Dherbier**

A ceci près que si on pratique le basket, on a des chances de grandir.

**Thierry Demay**

C'est peut-être aussi pour célébrer le titre de champion d'Europe des Français.

**Michel Veneau**

Le sport féminin évolue. Il y a de plus en plus d'équipes de foot féminines. Même le rugby.

**Alain Dherbier**

Pour la rue de l'Est, François m'a soufflé qu'avant, il y avait une ligne SnCF, qui était stratégique, elle allait sur Clamecy, donc vers l'est. Ça peut être l'explication de cette dénomination.

**Denis Bloin**

C'était peut-être même les troupes, avec le 85<sup>e</sup> de ligne.

**Alain Dherbier**

D'autres questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

<b>24. Désaffectation et aliénation du chemin rural de la Croix Janvier</b>
---

Les chemins ruraux sont des chemins affectés à l'usage du public, mais appartenant au domaine privé de la commune. Dès lors qu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public, la commune a la possibilité de constater leur désaffectation. Le chemin rural de la Croix Janvier, non goudronné, n'est plus entretenu par la commune depuis de nombreuses années. Il n'a plus de fonction de desserte et de circulation et n'est plus utilisé par le public. Il n'est donc plus affecté à l'usage public. De ce fait, il ne satisfait plus à l'intérêt général et constitue une charge pour la collectivité. En outre, ce terrain est devenu un lieu qui favorise certaines incivilités.

Pour palier ces difficultés, le conseil municipal, par délibération en date du 29 mai 2013, a décidé d'autoriser l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin. L'enquête publique a été prescrite et ouverte par arrêté n° 2013-06065, en date du 20 juin 2013. M. Gérard Guillaumin a été nommé en qualité de commissaire-

enquêteur. Aux termes de l'enquête qui s'est déroulée du 16 juillet 2013 au 31 juillet 2013, personne n'a consigné d'observation sur le registre. L'un des riverains, M. Gérard Nattier, a présenté une demande d'acquisition. M. Fournier a également informé le commissaire-enquêteur de son intérêt pour acquérir la partie du chemin longeant sa propriété. Le commissaire-enquêteur a établi son rapport le 22 août 2013. Au regard des éléments, il émet un avis favorable pour procéder à l'aliénation du chemin de la Croix Janvier au profit de M. Nattier et de M. Fournier. Il précise également que M. Fournier devra bénéficier d'un droit de passage pour accéder à sa propriété sur la partie du chemin qui sera cédée à M. Nattier. Constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé de désaffecter le chemin rural de la Croix Janvier en vu de sa cession, de fixer le prix de vente du chemin à 0,27 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis de France Domaines, d'approuver la cession au profit des propriétaires riverains qui souhaitent acquérir le chemin attenant à leur propriété, de dire que les acquéreurs prendront en charge les frais de bornage et de m'autoriser à signer les pièces nécessaires à la formalisation de cette cession.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## 25. Désaffectation et aliénation du chemin rural des Gâtines

### **Chantal Kovac**

Dans le même cadre, le chemin rural des Gâtines, d'une superficie d'environ 90 m<sup>2</sup>, n'est pas goudronné et en très mauvais état. Il n'est plus entretenu par la commune depuis de nombreuses années. Il n'a donc plus de fonction de desserte et de circulation et n'est plus utilisé par le public, seulement par une partie des riverains. Il n'est donc plus affecté à l'usage public. En outre, ce chemin est devenu un lieu qui favorise certaines incivilités. Pour palier ces difficultés, le conseil municipal, par délibération en date du 29 mai 2013, a décidé d'autoriser l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin. L'enquête publique a été prescrite et ouverte par arrêté n° DD 2013-06066, en date du 20 juin 2013. Madame Andrée Niez a été nommé en qualité de commissaire-enquêteur. Aux termes de l'enquête qui s'est déroulée du 15 juillet 2013 au 30 juillet 2013, deux personnes ont consigné des observations sur le registre. Mme Terrier a indiqué qu'elle était d'accord avec le projet de cession en visage. M. Delcran, représentant la SCI Gâtinette, a formulé des observations. Mme Joachim ainsi que M. et Mme Rimbaud, ont informé la commune de leur volonté d'acquérir le terrain. Le commissaire-enquêteur a établi son rapport le 25 août 2013. Au regard des éléments, il indique que le passage d'engins et de véhicules plus importants n'est pas souhaitable à partir du chemin des Gâtines. Cette précision fait suite aux remarques formulées par M. Delcran.

Constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé de désaffecter le chemin rural des Gâtines en vu de sa cession, de fixer le prix de vente du chemin à 0,27 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis de France Domaines, d'approuver la cession au profit des propriétaires riverains qui souhaitent acquérir le chemin attenant à leur propriété, de dire que les acquéreurs prendront en charge les frais de bornage et d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la formalisation de cette cession.

**Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ou des remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## 26. Convention d'échange de projecteurs avec la société Horizons

**Pascal Jaillet**

Notre ville possède 20 projecteurs longue portée et 20 projecteurs de découpe, tous de marque Robert Julia 7132 kW, 2 000 W, d'une valeur d'usage de 400 € pièce, dont elle ne se sert plus depuis plus près de 15 ans, et ne pourra plus s'en servir compte tenu de l'évolution des technologies. Il convient de plus de signaler que ces projecteurs sont énergivores. La société Horizons, dont le siège social est 17 avenue Georges Pompidou Saint-Hilaire Florent à Saumur, 49400, immatriculée au RSC Angers sous le numéro 306 266 941, représentée par son gérant, M. Michel Nicolet, a sollicité l'acquisition de 12 projecteurs, 6 de chaque, contre l'échange de 10 projecteurs led, étanches et quadricolores, d'une valeur à neuf de 500 € la pièce, répondant mieux à nos besoins. Compte tenu de l'intérêt financier que présente cet échange la commune souhaite établir une convention d'échange de 12 de ces projecteurs contre 10 projecteurs led. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention qui lui est soumise, d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer la convention et à effectuer toute formalité y afférent.

**Thierry Demay**

Comment étaient-ils au courant qu'on avait ces projecteurs ?

**Pascal Jaillet**

On cherchait depuis 3-4 ans à se séparer de ces projecteurs. Les mettre en vente, ça n'avait pas eu un écho particulier. Ce sont les services techniques qui avaient en charge ce problème. Je suppose qu'au cours d'une de ces mises en vente sur internet, la société Horizons a demandé de faire un échange plutôt que l'achat. L'achat n'a pas d'intérêt en tant que tel parce que c'est du matériel très spécifique. On touche une société qui avait besoin de ces projecteurs. Pour l'histoire, ces projecteurs avaient été achetés il y a fort longtemps pour les Nuits du vieux château. Depuis le haut des remparts circulaires, il fallait aller jusqu'à la scène. Ce type de matériel n'est plus très utilisé.

**Thierry Demay**

Finalement, c'est le Bon coin sur Internet qu'on a utilisé.

**Pascal Jaillet**

Je ne fais pas de publicité pour un site. Internet permet d'explorer et si on est patient, on aboutit.

**Denis Bloin**

Ça semble être une très bonne affaire. J'ai l'impression qu'on se sépare de projecteurs dont on n'a plus l'usage, qui sont énergivores.

### **Pascal Jaillet**

C'est une bonne affaire pour nous, mais je suppose que la société Horizons a besoin de ce type de matériel qui devient un peu rare. On leur a dit qu'on en avait d'autres !

### **Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ou des remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

### **Pascal Jaillet**

Comme cela devient une coutume au conseil municipal du mois de septembre, je dresse le bilan des animations estivales. Classiquement, on commence par des remerciements aux partenaires : le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de la Nièvre, le Pays Bourgogne nivernaise, Orange, l'Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH), Axa, Koikisspass, Radio n° 1, la MCNN, Visuel production, l'association des commerçants cosnois et les Restos du cœur. Nos remerciements vont aussi à l'Office de tourisme d'Auxerre et de l'Auxerrois, qui ont déposé à l'Inpi le nom Garçon la note ! Nos remerciements vos aux bars et aux artistes qui nous accueillent, à l'ensemble des agents de la mairie, à la gendarmerie et aux sapeurs-pompiers pour leur présence et leur appui, leur expertise.

En ce qui concerne Garçon la note ! 2013, on a eu 46 dates sur 22 lieux sur l'ensemble du territoire communal, 20 bars volontaires et 2 comités des fêtes. On est à 48 % d'artistes locaux, c'est-à-dire des départements 58, 18, 45 et 89. Nous avons accueilli 12 510 spectateurs, cosnois, touristes, tout l'été.

Le taux de renouvellement des artistes a été de 84 %. La charte régionale nous impose un taux de renouvellement supérieur à 50 %.

C'est l'événement culturel local le plus fréquenté, avec un nombre moyen de 262 spectateurs par soirée.

En termes de coût, les cachets s'élèvent à 23 641 € ; la communication : 5 081 € ; la Sacem : 2 600 € environ.

Dans les recettes, le forfait versé par les gérants de bar : 5 280 € ; la subvention du Conseil général : 2 000 € ; la subvention du Conseil régionale de Bourgogne, Pays Bourgogne nivernaise : 15 000 € ; l'UMIH : 300 € ; Axa Cosne : 400 €.

Non valorisés dans ces coûts : les sous-bocks, le jeu concours Orange (le Smartphone n'est pas valorisé dans ces données) et les spots radio qui ont émaillé les diffusions de Radio n° 1 – qui s'est substituée à Radio Nohain depuis quelques semaines.

Dépenses totales : 31 322 €

Recettes totales : 22 980 €

Un coût final pour la commune de 8 342 €. Le coût de revient par concert pour la ville est de 181 €. On est sur le même niveau de chiffre que l'an dernier.

En ce qui concerne Festiv'été, 12 dates sur 12 lieux du territoire, pour un total de 5 500 spectateurs. La programmation était très diversifiée : visite insolite du musée de la Loire, les concerts, le karaoké, le bal du 14 juillet, le cinéma de plein air, la magie, la nuit des étoiles et du cirque en ouverture.

Côté dépenses, les cachets : 11 128 €. Communication : 3 168 €. Sacem : 800 € environ.

En recettes, la subvention du Conseil général : 2 000 €

Total dépenses : 15 096 €

Total recettes : 2 000 €

Coût final pour la commune : 13 096 €

Ce bilan ne tient pas compte du concert-événement que je détache pour qu'on ait une vision précise de cet événement particulier.

Le concert-événement Les années 80, le 29 juin 2013, a connu une affluence record, avec 2 850 spectateurs.

Les dépenses : la convention pour Visuel production : 62 000 €. L'assurance : 956 €. Lors d'un conseil précédent, j'avais évoqué un montant d'assurance de 1 500 €. C'est ce qu'on avait payé l'an dernier. Le service juridique a pu trouver une assurance aussi performante pour deux tiers du prix.

Il n'y a pas de recettes en tant que telles. Les buvettes de ce concert ont été tenues par l'ACC et les Restos du cœur, ce qui a permis à l'ACC de verser aux Restos du cœur 750 €, qui étaient les bienvenus.

Coût final supporté par la commune : 62 956 €.

En ce qui concerne la deuxième édition de la guinguette Sévigné, on avait augmenté le nombre d'après-midi : 13 dimanches après-midi, avec 8 orchestres, tous des orchestres locaux, et un total de 3 900 spectateurs.

Côté dépenses, pour les cachets : 7 234 €. Sacem : 350 € estimés.

Total dépenses : 7 584 €.

Pour les recettes, la mise en place de la buvette sur le domaine public nous rapporte 481 €.

Coût total supporté par la commune pour les 13 guinguettes : 7 103 €.

Les animations estivales organisées par la mairie en 2013 concernent 72 événements, du 21 juin au 15 septembre. Une animation tous les jours du 28 juin au 1<sup>er</sup> septembre à Cosne-Cours-sur-Loire. Un total de spectateurs évalué à 21 910. On était à 17 300 l'année dernière, 16 500 en 2011, 12 000 en 2010 et 8 000 en 2009. On est presque à trois fois le score de 2009.

Le coût total pour la commune est de 91 497 €. Il était l'an dernier de 87 570, en 2011, 94 226, en 2010, 84 113 et en 2009, 62 812.

### **Alain Dherbier**

Avez-vous des questions ou des remarques ?

## **27. Convention de transport de personnes âgées et/ou à mobilité réduite**

La ville dispose depuis plusieurs années d'un service de transport qui consiste à assurer le déplacement par taxi à l'intérieur des limites territoriales de la commune des personnes âgées de 65 ans et plus et des personnes à mobilité réduite, quel que soit leur âge, mais justifiant d'un handicap permanent. Ce service exclusivement pris en charge par des artisans taxi est assuré depuis 2006 en partenariat par la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'artisan taxi M. Ménigault. Celui-ci a informé la commune de son départ à la retraite et a présenté la personne qui serait susceptible de lui succéder, M. Daroux. Soucieuse de conserver ce service de qualité et de proximité, la commune souhaite conclure une nouvelle convention avec M. Daroux. Ce service est financé par la commune qui rétribue directement l'artisan taxi suivant les tarifs indiqués dans la convention, qui

seront révisables annuellement. L'utilisateur contribue au financement du service en versant une participation forfaitaire lors de l'achat de tickets de transport. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la continuité du service de transport à la demande pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, d'approuver la convention qui lui est soumise et d'autoriser le maire à signer la convention et à effectuer toutes les formalités y afférentes.

Avez-vous de questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **PERSONNEL**

### **28. Modification du temps de travail de deux emplois à temps non complet**

#### **Patrick Bouffard**

M. le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée, il est nécessaire de modifier le temps de travail de deux agents actuellement à temps non complet. Ces agents ont émis un avis favorable à l'augmentation de leur temps de travail. Après avis favorable de la commission technique paritaire du 12 septembre 2013, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à créer deux emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe, dont un à temps non complet, 29,27/35<sup>e</sup> et de supprimer les deux emplois à temps non complet, 29,75/35<sup>e</sup> et 22,35/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

#### **Thierry Demay**

Par rapport à la décision modificative qu'on a vu au démarrage, ces deux augmentations de travail sont comprises dans les 40 000 €, ainsi que la décision qui sera prise à la suite.

#### **Patrick Bouffard**

Absolument.

#### **Alain Dherbier**

D'autres questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

### **29. Modification du tableau des effectifs**

#### **Patrick Bouffard**

Depuis 2001, la ville a recours à du personnel vacataire pour encadrer les enfants des accueils et animations périscolaires des différentes écoles de la commune. Ce personnel est recruté en application d'une délibération du conseil municipal en date du 12 avril 1983 et rémunéré en référence à l'échelle indiciaire de l'emploi occupé.

Afin de se mettre en conformité avec la législation en vigueur, il convient d'intégrer ces agents au tableau des effectifs. Aussi, afin de mettre en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée, et devant un nombre très important d'élèves inscrits aux temps d'activité périscolaire – plus de 400 – il est nécessaire de régulariser la situation d'agents déjà en poste, soit 10, et d'intégrer 7 nouveaux agents à temps partiel. Je vous

rappelle qu'il s'agit de contrats horaires. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à inscrire 17 nouveaux emplois d'adjoints d'animation à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, incluant le personnel déjà en poste (les 10 auxquels j'ai fait référence précédemment).

**Alain Dherbier**

Pas de questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## QUESTIONS DIVERSES

<b>Point sur la souscription publique au bénéfice de la restauration de l'orgue Saint-Jacques</b>
---

**Pascal Jaillet**

Nous avons ouvert la souscription publique le 19 décembre 2012. A ce jour, la souscription de l'orgue Saint-Jacques est d'un montant de 12 546,50 €, pour 49 dons.

**Alain Dherbier**

Nous arrivons au terme de ce conseil municipal.

Je me réjouis de voir qu'avec un Conseil aussi pourvu, on a fait ça rapidement. J'en arrive à me poser des questions parce que j'ai vu dernièrement dans un journal qu'il y aurait des élections municipales l'année prochaine, qu'il y aurait plusieurs listes, je ne vois vraiment pas pourquoi on changerait une équipe qui tourne aussi bien puisqu'on est tombés d'accord sur tous les points ce soir. A mon avis, on pourrait peut-être gagner du temps et de l'argent. C'est une solution que je vous propose.

### SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur DHERBIER Alain	Maire
Monsieur BOUFFARD Patrick	1 <sup>er</sup> Adjoint
Monsieur BOUJLILAT Hicham	2 <sup>ème</sup> Adjoint
Madame BEZOU Sylviane	3 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur LABERTHE François	4 <sup>ème</sup> Adjoint
Madame LEROY Martine	5 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur JAILLET Pascal	6 <sup>ème</sup> Adjoint
Madame COULON Mireille	7 <sup>ème</sup> Adjoint



Monsieur GARNIER Thierry	8 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur CHARTIER William	Conseiller
Madame ROUSSEL Annie	Conseiller
Monsieur PERREAU Christian	Conseiller
Madame de SAINTE CROIX Andrée	Conseiller
Madame COQUET Christine	Conseiller
Monsieur PASSAS Joël	Conseiller
Monsieur DEMAY Thierry	Conseiller
Monsieur ACAR Hidayet	Conseiller
Madame KEREKDJIAN Yvette	Conseiller
Madame VIRLOGEUX Laurence	Conseiller
Monsieur ROUSSEAU François	Conseiller
Madame KOVAC-NEVERT Chantal	Conseiller
Madame MOLINA Isabelle	Conseiller
Madame HENRY Micheline	Conseiller
Monsieur DELAS Christian	Conseiller
Monsieur VENEAU Michel	Conseiller
Madame REBOULLEAU Sylvie	Conseiller
Monsieur BLOIN Denis	Conseiller